



District de la Loire de Football
2, rue de l'Artisanat
42270 Saint Priest en Jarez
Tél : 04 77 92 28 70
district@loire.fff.fr

RÈGLEMENT CHAMPIONNAT FÉMININ SENIORS à 8

soumis à l'A.G. du 27/06/2025

ARTICLE 1

Le règlement du Championnat à 8 Féminin est identique à celui du foot à 11, à l'exception des particularités ci-après.

ARTICLE 2 : TERRAIN

Il doit avoir les dimensions suivantes : longueur = 50 à 75 m. et largeur = 45 à 55 m. Dans la mesure du possible, utiliser la moitié d'un terrain à 11.

La surface de réparation est déterminée par une zone de 26 m. x 13 m.

Point de pénalty à 9 m. de la ligne de but.

Le coup de pied de sortie de but se fera à 9 m.

ARTICLE 3 : JOUEUSES

Le nombre de joueuses est de 8, plus 3 remplaçantes.

Les joueuses remplacées deviennent remplaçantes et peuvent à nouveau rentrer sur le terrain, et ce pendant toute la durée de la rencontre.

Une équipe présentant moins de 6 joueuses est déclarée forfait.

ARTICLE 4 : ORGANISATIONS

COMPOSITION DES POULES :

Le championnat féminin senior à 8 est composé :

d'une poule unique D1 composée de 12 équipes.

d'une poule unique D2 composée de 12 équipes.

de 2 poules D3 appelées sud et nord composées en fonction des équipes engagées par rapport à leurs situations géographiques

LES MONTÉES et DESCENTES :

- Pour la saison 2025/2026, les championnats D1 et D2 seront complétés par les divisions inférieures de sorte à constituer des poules de 12 équipes.

- A partir de la saison 2026/2027 :

les équipes classées 1^{ère} et 2^{ème} de la poule D2 accèdent en D1

les équipes classées 1^{ère} des deux poules nord et sud de D3 accèdent en D2

les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule D1 seront rétrogradées en D2

les équipes classées 11^{ème} et 12^{ème} de la poule D2 seront rétrogradées en D3.

Dans le cas où un accédant refuse l'accession en division supérieure, il sera proposé au suivant du classement d'accéder en niveau supérieur sans aller plus loin que le troisième, à défaut, le 11^{ème} de la poule supérieure sera repêché.

Conformément aux textes fédéraux, l'équipe classée dernière du championnat, hormis les dernières divisions seront obligatoirement rétrogradées en division inférieure.

ARTICLE 5 : DURÉE DES RENCONTRES

Les rencontres auront une durée de 2 x 40 minutes.

ARTICLE 6 : DIVERS

Le hors-jeu est identique au football à 11.

La gardienne ne peut prendre à la main, une passe volontaire au pied d'une de ses partenaires.

Les fautes et coups-francs sont identiques au football à 11.

ARTICLE 7 : DÉROGATION

Se référer au championnat féminin seniors à 11, Article 5.

Le District de la Loire se réserve le droit, et en dernier ressort, de traiter tous les cas non prévus par le présent règlement.

Date d'effet saison 2025/2026